



PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 30 JUILLET 2026

Le 30 juillet 2026 à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de Les Chapelles (Savoie), dûment convoqué le 22 juillet 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de M. ALBRIET David, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 13 - Quorum atteint

Présents : ALBRIET David – BELLENGER Fanny – BERTHIER Béatrice – COCHET Alain – COMTE Jennifer – DUPRÉ Camille – FRACHER Gilles – MARMOEX Alicia – PERRIER Sophie – PICHOT Geoffrey – POULAIN Amandine – ROQUES Philippe – TUDELA Romain

Excusé : BOIREAU Yann

Excusé et représenté : GUICHARD Nicolas a donné procuration à BERTHIER Béatrice

Mme DUPRÉ Camille est désignée conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du précédent conseil
- Présentation des activités réalisées par chaque pôle
- Exploitation d'un commerce ambulant camion pizzas
- Convention de mutualisation pour la police municipale
- Evolution des statuts du SDES
- CDG73 – Prolongation de la convention pour la couverture du risque « Prévoyance »
- Rapport d'activités 2025 Communauté de Communes de Haute-Tarentaise
- Procès-verbal du Conseil d'école du 3^{ème} trimestre 2025-2026
- Référent suite à l'arrêté préfectoral des chenilles processionnaires
- Diverses adhésions
- Courriers de demandes d'associations communales
- Communication des demandes d'urbanisme
- Questions et communications diverses

~~~~~

### *APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU PRÉCÉDENT CONSEIL*

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Aucune observation n'étant formulée quant à la rédaction du procès-verbal du 11 juin 2026, il est arrêté par tous les membres présents.

### *PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS RÉALISÉES PAR CHAQUE PÔLE*

*Rapporteurs : M. FRACHER Gilles – Mme MARMOEX Alicia – M. TUDELA Romain – M. ROQUES Philippe  
M. COCHET Alain*

FRACHER Gilles : pôle infrastructures, urbanisme et cadre de vie

- Dans les villages non raccordés, un point zéro sur l'assainissement non collectif est en cours, M. FRACHER Gilles remercie les élus qui l'ont aidé dans cette démarche de rencontre avec les administrés pour connaître leur installation.

En parallèle, les rapports ont été demandés au cabinet Nicot, précédent prestataire de contrôle des dispositifs. Une rencontre avec le SDES (Syndicat Départemental des Energies de la Savoie) doit avoir lieu pour la procédure et les aides concernant l'enfouissement des réseaux secs en même temps que les réseaux humides.

- Point sur les travaux faits par les services techniques. Il est demandé aux élus de faire remonter les différents problèmes tels que dégâts lors des orages, caniveau bouché et autres pour relayer l'information aux agents techniques afin qu'ils puissent intervenir rapidement.

#### Alain COCHET : correspondant incendie et secours / canal

- Compte-rendu des réunions sur la conduite d'irrigation avec l'exposé du fonctionnement et des ouvrages de la prise d'eau de Foran à la prise d'eau des Ravines. Les enjeux de la bonne exploitation de la conduite sont les suivants : alimentation en eau des ruisseaux qui découlent de la conduite ; préservation de l'irrigation à destination de l'agriculture ; préservation des apports d'eau servant les besoins en eau potable des hameaux du Versant du Soleil ; préservation des capacités de dilution des effluents d'eaux usées pour les secteurs non raccordés au réseau d'assainissement collectif ; sécurisation de la défense incendie pour notre Commune. Les élus souhaitent réfléchir à une « charte canal ».
- Présentation de l'état de la défense incendie suite au contrôle réalisé par le SDIS73 en 2026. A ce sujet, M. COCHET Alain fait part d'une discussion avec la Commune de Bourg-Saint-Maurice sur les armoires à incendie dont le matériel pourrait permettre de protéger les personnes et les habitations lors d'un sinistre avec comme première action la limitation de la propagation rapide du feu en attendant l'arrivée des sapeurs-pompiers. La procédure pourrait être expliquée lors d'une formation. Les élus souhaitent avancer sur ce sujet, des devis seront demandés ainsi qu'une recherche de subvention.
- Information sur l'entretien des cours d'eau effectué par le service Gémapi de l'APTV en 2026.
- Communication de la DDT sur la déclaration des prélèvements domestiques et à usage agricole professionnel de moins de 1000m<sup>3</sup>/an qui doivent obligatoirement être déclarés en mairie.

#### Alicia MARMOEX : pôle famille, enfance, aînés et vie locale

- En attente de la réponse de l'école pour la rencontre intergénérationnelle avec un goûter partagé lors de la semaine bleue, la MAM souhaite aussi s'associer à cet événement.
- Compte-rendu de la réunion avec la chargée mission Mobilité de la CCHT pour l'expérimentation d'un service de navette régulier reliant les Chapelles à Bourg-Saint-Maurice en passant par Vulmix pour améliorer la mobilité des habitants, faciliter l'accès aux services essentiels et développer les déplacements vers les sites de loisirs et de pleine nature. Ce service s'inscrit dans une démarche de renforcement de l'attractivité du territoire et de réduction de la dépendance à la voiture individuelle. Une ouverture des transports scolaires (collégiens et lycéens) aux actifs est aussi envisagée.
- Une commission avec l'hôpital a été organisée, plusieurs observations ont été signalées.
- Mme DUPRÉ Camille propose de mettre en place un nouveau process concernant les températures des frigos et des plats.
- *Délibération n°2026-45* : Les règlements intérieurs des services périscolaires ont été validés et seront envoyés aux parents pour la rentrée scolaire. *Pour : à l'unanimité*
- Il a été demandé à l'entreprise de location des WC à l'école, le coût en cas d'achat, celui-ci reste élevé, d'autres devis seront donc sollicités.

#### Philippe ROQUES : pôle finance et subvention

- *Délibération n°2026-46* : une proposition d'honoraires afin d'étudier la faisabilité de la rénovation de l'ancienne cure a été demandée. La Commune souhaite disposer d'un outil d'aide à la décision permettant de définir un programme cohérent, d'évaluer la compatibilité de plusieurs niveaux d'intervention avec le bâtiment existant et de comparer leurs conséquences architecturales, structurelles et financières. Cette étude s'appuiera sur le rapport existant établi par Black Sheep Energy qui avait été demandé par la précédente mandature. Des devis ont également été demandés pour réaliser un plan topographique, un plan d'intérieur, un plan de façades et des coupes du bâtiment.  
La première étape (diagnostic, programme et cadrage) avec le cabinet d'architecture d'un montant de 3 900€ HT et la mission avec le géomètre d'un montant de 6 980€ HT ont été *adoptées à l'unanimité*.

- *Délibérations n°2026-47/2026-48* : après plusieurs actions sans résultat, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager des procédures judiciaires à l'encontre de deux locataires pour le recouvrement des loyers impayés. *Pour : à l'unanimité.*
- Information sur le changement partiel (environ 50%) d'approvisionnement d'électricité avec Racine Energie qui permet à la Commune de bénéficier de 5% de gains sur les factures et d'une énergie verte.
- La mise à jour des contrats d'assurance a permis d'optimiser et réduire les coûts d'environ 4%.

#### Romain TUDELA : pôle développement et attractivité

- Remerciements adressés à Jennifer COMTE et Amandine POULAIN pour les sympathiques publications sur les réseaux sociaux ainsi que la mise en place d'un agenda des événements. La page Facebook Les Chapelles a vu son nombre d'abonnés doubler.
- Le pizzaiolo du vendredi soir ayant décidé de cesser son activité aux Chapelles, une recherche active est lancée pour trouver un remplaçant.
- Nous avons été contactés par un prestataire d'aménagement de loisirs pour des jeux pour enfants, à réfléchir surtout sur un éventuel emplacement.
- Des devis vont être demandés pour la mise en place de 2 panneaux d'affichage connectés.
- *Délibération n°2026-49* : un devis de 3 850€ pour la restauration du cadran solaire à Picolard a été notifié. Le responsable déclare qu'une somme de dons de 1 780€ se trouve dans le « tronc » de cette chapelle. Cette somme servira à payer en partie cette remise en état. Le montant restant étant partagé par l'association Le Chatelet et la Commune. *Pour : à l'unanimité.*  
Pour cette chapelle, recherche de devis pour les travaux de réfection du plancher.

### *EXPLOITATION D'UN COMMERCE AMBULANT CAMION PIZZAS*

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

*Délibération n°2026-50*

Afin de favoriser l'animation commerciale et organiser l'implantation des commerces ambulants, il est décidé qu'à compter du 31 juillet 2026, toute occupation du domaine public communal par un commerçant de type « food truck », « camion pizzas » ou assimilés fera l'objet du paiement d'une redevance. Celle-ci est fixée à 75€/an avec 2 jours d'essai gratuit en début d'activité.

*Pour : à l'unanimité*

### *CONVENTION DE MUTUALISATION POUR LA POLICE MUNICIPALE*

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

*Délibération n°2026-51*

En 2023, une convention pour une police municipale pluricommunale a été signée avec la Commune de Séez avec pour échéance le 15 mars 2026, avec une facturation de 2 jours/semaine, alors qu'elle ne venait qu'un jour/semaine. Considérant que la mutualisation des moyens humains et matériels entre communes permet d'optimiser les ressources et d'améliorer l'efficacité des services publics, notamment en matière de sécurité, la convention de mise en commun d'agent de police municipale et d'utilisation de matériels avec la Commune de Séez est approuvée pour un jour/semaine. Afin de rattraper le coût de la précédente convention, seuls les postes frais de personnel et carburant seront facturés.

*Pour : A l'unanimité*

### *EVOLUTION DES STATUTS DU SDES*

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

*Délibération n°2026-52*

Le Syndicat Département d'Energies de la Savoie (SDES) a approuvé une modification statutaire qui a élargi ses compétences pour répondre aux besoins des collectivités sur diverses missions. L'accès à ces accompagnements fait l'objet d'une adhésion préalable.

N'ayant pas de besoin, à l'heure actuelle, dans les missions proposées, il est décidé de ne pas transférer de compétence au SDES.

*Pour : à l'unanimité*

## *CDG73-PROLONGATION DE LA CONVENTION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE « PRÉVOYANCE »*

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

*Délibération n°2026-53*

La Commune de Les Chapelles adhère à la convention de participation pour la couverture du risque « Prévoyance » dont l'échéance arrive au 31 décembre 2026. Une procédure de mise en concurrence devait être lancée par le Centre de Gestion de la Savoie, toutefois une loi nécessitant plusieurs décrets d'application ne permet pas de disposer d'un délai suffisant pour mener dans des conditions sécurisées sur le plan juridique une telle procédure. La convention actuelle sera donc prolongée d'une année supplémentaire soit jusqu'au 31 décembre 2027 avec cependant une valorisation tarifaire de 15% pour les agents adhérents.

*Pour : A l'unanimité*

## *RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-TARENTEISE*

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

*Délibération n°2026-54*

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2025 de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise. Ce document est mis à la disposition des élus et des administrés.

## *PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 3<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2025-2026*

*Rapporteur : Mme MARMOEX Alicia*

- Effectifs en baisse pour la rentrée scolaire 2026-2027, cela peut faire craindre une fermeture de classe pour la rentrée scolaire 2027-2028.
- Ces effectifs étant très hétérogène par rapport aux âges des enfants, une nouvelle répartition a été envisagée : classe maternelle, CP-CE1-CE2, CM.
- Bilan de l'année scolaire écoulé (piscine, projet danse, la mat s'éclate, la classe de découverte, l'atelier aquarelle, la fête de l'école.)
- Le fil rouge de l'année prochaine sera « l'eau ».
- Remerciement au Sou des Ecoles pour ses actions et son soutien aux projets et également aux différents partenaires pour leur participation dans le cadre de la classe de découverte.
- L'installation d'un voile d'ombrage et de parasols dans la cour de l'école par la mairie a été apprécié.
- Date de la rentrée pour les élèves le mardi 1<sup>er</sup> septembre 2026.

## *RÉFÉRENT SUITE À L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DES CHENILLES PROCESSIONNAIRES*

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

*Délibération n°2026-55*

Suite à l'arrêté préfectoral, les collectivités territoriales sont incitées à désigner sur leur territoire des personnes qui, après formation, deviendront des référents territoriaux « chenilles processionnaires » ou multi-espèces dont le rôle est de : repérer et signaler la présence de ces espèces ; contribuer à informer la population ; mettre en œuvre les moyens de gestion adaptés et partager les informations avec le Comité départemental ou à défaut avec l'ARS. Ces référents peuvent voir leurs missions étendues à plusieurs espèces à impact sur la santé telles que la berce du Caucase, les tiques, etc...

Après s'être proposé pour cette mission, M. TUDELA Romain est désigné référent « chenilles processionnaires » et espèces à impact sur la santé.

*Pour : à l'unanimité*

## *DIVERSES ADHÉSIONS*

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

*Délibérations n°2026-56/2026-57*

Plusieurs demandes d'adhésions ont été réceptionnées. Sont retenues pour 2026 les adhésions :

- A l'ASDER qui accompagne les projets communaux dans la rénovation énergétique, les énergies renouvelables, la sobriété énergétique pour un montant de 100€.

- Au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) qui soutient les actions en faveur de la qualité du cadre de vie architectural, urbanistique et environnemental dans le respect des principes du développement durable pour un montant de 120€.

Pour : à l'unanimité

### COURRIERS DE DEMANDES D'ASSOCIATIONS COMMUNALES

- ACCA Le Lièvre Blanc, association de Chasse de la Commune souhaiterait une mise à disposition d'un terrain pour l'implantation d'un chalet de 15m<sup>2</sup> avec une chambre froide pour améliorer les conditions d'hygiène, de conservation de la venaison et du respect de l'environnement. Ce dossier sera suivi par Gilles FRACHER qui étudiera les différentes possibilités en tenant compte des contraintes et des disponibilités foncières de la Commune.
- Génération Mouvement Club Les Sillons : sollicitation pour une demande d'aide au fonctionnement. La municipalité demande des précisions sur la nature de l'aide souhaitée et invite en cas de demande de soutien financier, l'association à se rapprocher des services du Département.

### COMMUNICATION DES DEMANDES D'URBANISME

Rapporteur : M. FRACHER Gilles

- Dossiers examinés en commission d'urbanisme :
  - Certificat d'urbanisme opérationnel GAS Serge au Chef-Lieu pour la construction de 2 maisons individuelles.
  - Permis de construire modificatif STEPEC Murielle à Villarivon pour des panneaux photovoltaïques.
  - Déclaration préalable RECORDON Laurent à Montgirod pour des panneaux solaires.
  - Permis de construire LEBRASSEUR Philippe à Couverclaz pour la construction d'une maison d'habitation.
- Déclarations d'intention d'aliéner, envoyées par les offices notariaux :
  - N°2026-11 – le 29 juin 2026 – parcelles A 2160-A2161 à Montgirod, d'une superficie totale de 620m<sup>2</sup>
  - N°2026-12 – le 02 juillet 2026 – parcelle B189 au Chef-Lieu, d'une superficie de 463m<sup>2</sup>
 Pour ces 2 dossiers, la collectivité n'exercera pas son droit de préemption.

### QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

- Avis favorable pour l'installation d'un lampadaire solaire aux moloks de Montgirod.
- Organisation d'une réunion de travail sur le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). A ce sujet, le service de défense et de protection civile de la Préfecture de la Savoie a demandé aux communes de réaliser un recensement des personnes dites vulnérables (75 ans et plus) afin de vérifier si tout va bien durant les épisodes de canicule.
- Les travaux d'enrobés se concentreront principalement sur les villages raccordés au réseau d'assainissement collectif. Un choix devra être fait entre les 2 entreprises consultées.

Les Chapelles, le ... 07 septembre 2026 .....

Le Maire,  
David ALBRIET



Secrétaire de séance  
Camille DUPRÉ